



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UNE PREMIÈRE CONVENTION COLLECTIVE POUR L'ÉQUIPE DU COMPLEXE AQUATIQUE

Saint-Lin-Laurentides, 14 janvier 2019 – C'est à l'occasion de la séance régulière de janvier que le conseil municipal a adoptée et signée la toute première convention collective régissant les conditions de travail du personnel du Complexe aquatique de Saint-Lin-Laurentides.

Étant établie pour un terme de sept ans, cette convention collective atteint l'objectif fixé au départ, soit la reconnaissance pour le capital humain, dans un contexte, d'enveloppe budgétaire limitée. Il s'agit donc d'un dénouement positif, autant pour la Ville que pour l'équipe du Complexe aquatique, représentée par la section locale 1999 des Teamsters Québec.

Le document fixe les conditions de travail du personnel attiré aux activités aquatiques, soit les moniteurs et les sauveteurs. Le personnel assumant des tâches de nature strictement administrative sera intégré dans la convention collective des cols bleus et cols blancs.

Outre la mise à niveau des conditions de travail en vertu des modifications à la Loi sur les normes du travail, il est à noter l'intégration des classes et échelles salariales, annuellement bonifiées de 2%, l'uniformisation des vêtements de travail afin de permettre une meilleure représentation de l'image de la Ville et l'introduction du concept de la rémunération en fonction de la tâche effectuée (dans un contexte où les tâches peuvent varier quotidiennement pour un même employé).

Le maire, Monsieur Patrick Massé, se dit satisfait du dénouement de ce dossier : « Il s'agit d'une première convention collective pour notre personnel aquatique, et nous considérons que c'est gagnant pour les deux parties. Il s'agit d'établir l'équité entre les employés et de se donner des outils pour gérer cette équipe dont, je le rappelle, la Ville n'a repris la gestion qu'il y a un peu plus de 2 ans. C'est donc une étape importante qui est franchie aujourd'hui avec cette signature », a-t-il expliqué.

La directrice générale adjointe et directrice au développement organisationnel, Madame Julie Fortin, remercie la partie syndicale pour sa collaboration. « Les négociations se sont réalisées dans une atmosphère de respect mutuel entre les deux parties, c'était la condition demandée lorsque j'ai intégré la table de négociation en septembre dernier. La partie syndicale s'est montrée très courtoise et compréhensive face aux limites financières imposées et l'employeur a reconnu la grande importance des salariés dans un service public », a-t-elle précisé.

-30-

Informations : Élisabeth Sourdif
Directrice aux communications, aux événements spéciaux et aux organismes
450 439-3130, poste 7290
e.sourdif@saint-lin-laurentides.com